

## **SEANCE DU JEUDI 05 JUIN 2025**

Suite à la transmission du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2025, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1- Convention entre la communauté de communes Inter Caux Vexin et la commune relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et de publicité extérieure.**

Depuis la création de la communauté de communes Inter Caux Vexin en 2017, cet établissement public assure une prestation de services pour les communes membres en matière d'instruction du droit des sols. Néanmoins, dans la convention de prestation en cours, il n'a pas été retranscrit les conditions générales d'utilisation du portail pour la dématérialisation desdits actes d'autorisation d'urbanisme. Aussi, M. le Maire indique, qu'afin d'étoffer l'accompagnement des communes, la communauté de communes Inter Caux Vexin propose par cette nouvelle convention de compléter le service d'instruction du droit des sols par l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'affichage de la publicité extérieure.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la nouvelle convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et de publicité extérieure, telle que présentée. Il autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

### **2- Projet de construction d'une nouvelle classe et de la restructuration de l'école : mission assistant à maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre de l'étude du projet de construction d'une nouvelle classe et de la restructuration de l'école, M. le Maire propose de faire appel à un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour conseiller la commune dans les premières phases de la mise en place de projet (simulation financière, choix des travaux, des équipements, etc.). A cet effet, il propose de lancer une consultation sous forme d'accord-cadre pour la programmation et la conduite d'opération partielle de cette opération.

Les critères de jugement seront fixés comme suit :

- 70 % mémoire justificatif
- 15 % prix « programmation »
- 15 % taux d'honoraires moyen du candidat sur la phase « conduite d'opération partielle ».

La consultation se fera sur le site internet de l'Association départementale des Maires (ADM).

Le conseil accepte à l'unanimité d'avoir recours à un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une nouvelle classe et de la restructuration de l'école, et il autorise M. le Maire à lancer une consultation sur le site de l'ADM 76.

### **3- Reprises de concessions abandonnées dans le cimetière**

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de faire de la place dans le cimetière et qu'un important travail de recensement des sépultures en état avancé de vétusté et d'abandon est à mener. La procédure est très longue et normée. Même si le PLUI 51 prévoit la création d'un nouveau cimetière et d'un parking sur le territoire communal, d'une surface

de 2500 m<sup>2</sup>, à quelques pas de l'église, ce type d'opération est nécessaire dans l'actuel cimetière. Mme Marlier détaille toutes les phases et délais de la procédure. Elle propose de faire appel à une entreprise spécialisée comme OGF pour s'occuper de toute la partie administrative pour faire l'état des lieux, les recherches dans les différents registres... Après examen et en avoir délibéré le conseil charge M. le Maire de demander des devis auprès d'entreprises spécialisées pour procéder à toute la partie administrative et juridique pour la reprise des sépultures.

#### **4- Suppression des régies inactives**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une note de la trésorerie de Montville lui indiquant que trois régies créées en septembre 2013 sont inactives. Il s'agit d'une régie de recettes et d'une régie d'avance pour « le Centre de loisirs sans hébergement » et d'une régie de recettes pour « des recettes divers ». M. le Maire explique qu'il convient de clôturer ces trois régies inactives par une délibération.

Le conseil vote à l'unanimité pour la suppression de ces trois régies et il charge M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

#### **5- Achat d'un terrain pour le chemin piétonnier**

M. Viandier présente « une délibération de principe » et détaille le projet : il s'agit d'acquérir un terrain de 200 m<sup>2</sup> (100 m de long x 2 m de largeur) auprès de l'indivision Roussel pour un montant de 300 euros (hors frais de notaire et de bornage) à l'effet de créer un chemin piétonnier.

M. le Maire précise que le vendeur souhaite une clôture en brande de bruyère d'au-moins 1,75m de hauteur sur la limite séparative, aux frais de la collectivité. Il ajoute que cette dépense a été prévue au budget principal 2025 de la commune.

Le conseil vote à l'unanimité la possibilité d'acquérir cette parcelle de terrain de 200 m<sup>2</sup> pour un montant de 300 euros.

En aparté de ce sujet, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu contact avec M<sup>e</sup> Gillet, avocate de la commune, à propos du projet de lotissement Le Houlay. La partie civile du dossier n'ayant pas fait appel de la décision rendue en première instance. Le dossier sera donc classé.

#### **6- Tarifs de la restauration scolaire**

Il convient de fixer les nouveaux tarifs pour l'année 2025/2026 concernant la restauration scolaire. Une tarification basée sur les quotients familiaux (QF) de la Caisse d'allocations familiales est proposée comme suit :

<b>Tarif du repas</b>		
<b>QF &lt; 800</b>	<b>801 &lt; QF &lt; 1600</b>	<b>QF &gt; 1601</b>
2,85 euros	4 euros	4,75 euros

Les membres du conseil ont voté, à l'unanimité, pour cette nouvelle tarification des repas pour le restaurant scolaire, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

## **7- Connexion fibre de la résidence Les Chardonnerets**

M. le Maire rappelle que le branchement des logements de la résidence Les Chardonnerets pour avoir une connexion fibre avait été évalué à plus de 300 000 euros. Cette somme étant conséquente, une solution alternative peut être envisagée par une connexion via des bornes wifi. Une entreprise spécialisée mène actuellement une étude et présentera un devis pour la mise en œuvre. M. le Maire indique qu'il présentera les propositions commerciales lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

## **8- Questions diverses**

**Centre aéré canin – Subvention de la Région** : M. le Maire a indiqué avoir reçu un courrier de M. Herbet, conseiller régional, l'informant que la commission permanente de la Région Normandie, le 28 avril dernier, a accordé une subvention de 3 000 euros à Mme Emeline Lecacheur, route des Mélèzes, pour la création d'un centre aéré canin Jouckie et Cie.

**Demande de sponsoring** : Courrier d'un couple d'habitants qui demande si la mairie serait intéressée par un contrat de sponsoring pour aider leur fille à poursuivre sa scolarité en classe horaires aménagées musique (CHAM), plus précisément pour la pratique de la harpe. Cet instrument en location et les stages de perfectionnement représentent un coût important pour cette famille. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

**Force athlétique** : M. le Maire explique qu'il a été contacté par le président d'une association de force athlétique installée dans les locaux de l'entreprise BodyFit House. Celui-ci souhaiterait obtenir une subvention au même titre que d'autres associations dans la commune. M. Ternon indique que l'interlocuteur est titré champion de France et champion du monde dans cette discipline sportive et précise que cette activité – assez récente à Saint-Jean-du-Cardonnay – compte actuellement 19 adhérents.

Les élus s'étonnent que l'interlocuteur n'ait pas déposé un formulaire Cerfa de demande de subvention en mairie. Afin que toutes les ambiguïtés soient levées et avoir davantage d'informations sur le projet pour lequel cette personne demande un financement communal, ils lui recommandent de déposer ledit Cerfa en mairie comme toutes les associations demandeuses.

**Vidéoprotection – Stade** : M. le Maire indique qu'il faut prévoir le remplacement du système de vidéoprotection au stade de football.

M. Ternon indique qu'au club de foot, les membres ont besoin d'une connexion internet ; les feuilles de matches sont dorénavant remplies électroniquement. Il s'interroge s'il ne serait opportun d'y installer des caméras de type ARLO qui fonctionnent en wifi.

Le conseil charge M. le Maire de procéder à des demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées pour déterminer le type d'installation adéquate.

**Acquisition de tableaux** : M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que M. Patrick Paton, artiste peintre, offre régulièrement des tableaux à la municipalité. Il y a plusieurs années, il a notamment déposé un tableau grand format représentant une vue de Venise qui est actuellement accrochée au secrétariat. M. le Maire souhaite récompenser cet artiste.

M. le Maire indique également qu'il a fait l'acquisition d'un tableau représentant une vue de l'église de Saint-Jean-du-Cardonnay pour un montant de 120 euros, lors de l'exposition de peinture en mai dernier. Les membres du conseil approuvent cette acquisition.

**Ecole – Enfants de Malaunay** : Depuis de nombreuses années, l'école de Saint-Jean accueille des enfants qui habitent au lieu-dit Le Bois-Ricard, à Malaunay. M. le Maire explique au conseil que, vu les effectifs inscrits pour la rentrée 2025, la directrice de l'école a donné un avis défavorable.

**Urbanisme – PLUI 51** : La commission Urbanisme sera convoquée pour une réunion de travail sur le PLUI 51, jeudi 19 juin à 18h.

#### **9- Tour de table**

**Valérie BELLONCLE** déplore que des odeurs d'égouts réapparaissent de nouveau dans son quartier, route du Cadran. M. Viandier confirme ces faits. M. le Maire explique que cette problématique est due aux eaux usées de Pissy-Poville qui traversent la commune. Le problème viendrait du poste de refoulement et des pompes de relèvement. M. le Maire assure qu'il va faire les démarches nécessaires auprès du SIAEPA de Montville.

**Jean-Pierre LEFEVRE** informe que le bulletin municipal *Le Cardon* est livré à la mairie et qu'il sera distribué à partir du vendredi 6 juin.

D'autre part, M. Lefevre souhaite préciser le montant de la subvention attribuée au Comité des fêtes : 3750 euros. Il rappelle que sur cette somme, 1 000 euros sont affectés à l'animation Tous aux jardins, 1 000 euros pour l'opération Octobre rose et 250 euros pour les manèges.

Enfin, il remercie Benjamin Dumesnil qui a acheminé les palettes pour le feu de la Saint-Jean, ainsi que les agents techniques et la commune pour le prêt du camion.

**Isabelle MARLIER** indique que les deux réunions d'inscription pour le centre de loisirs se sont bien déroulées. Les familles ont exprimé leur satisfaction de pouvoir inscrire leurs enfants dès l'âge de 4 ans. Elle présente les effectifs attendus pour juillet : 60 enfants pour la première semaine, 54 pour la deuxième, 52 pour la troisième et 35 pour la quatrième. Elle précise qu'un seul enfant vient de l'extérieur. En ce qui concerne la tarification, il a été constaté qu'il y a beaucoup d'enfants qui intègrent la dernière tranche du quotient familial.

Elle informe que la directrice du centre de loisirs a choisi de poursuivre « Les nuits au centre » et d'innover en proposant des sorties nautiques à Hénouville. Le tarif pour « La nuit au centre » est maintenu à 11 euros. En revanche, un tarif de 10 euros par enfant pour les activités nautiques sera demandé aux familles et nécessitera de prendre une délibération à la prochaine réunion du conseil municipal. Elle précise que le coût par enfant pour l'initiation nautique est de 16,50 euros pour la collectivité. Aussi, elle signale que le projet éducatif pour le centre de loisirs devra être approuvé par l'assemblée délibérante lors du prochain conseil municipal.

En cette fin d'année scolaire, Mme Marlier informe le conseil qu'une sortie est programmée à l'Ecurie des Bulles à Quincampoix pour les enfants qui fréquentent l'Accueil de loisirs chaque mercredi. Elle a également rappelé que les repas pris les mercredis et pendant les petites vacances scolaires sont élaborés par le restaurant L'Adresse situé à Roumare. Cet établissement donne satisfaction tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

En ce qui concerne la cantine et la garderie, les formulaires d'inscription ont été distribués pour la rentrée prochaine.

Mme Marlier signale aussi qu'il faudra prévoir, à la prochaine réunion du conseil, les modalités de remplacement de Nathalie Debacker (en disponibilité jusqu'au 31 août). Cette dernière sera recrutée au 1<sup>er</sup> septembre prochain à Mont-Saint-Aignan. Un poste d'animateur de catégorie B avait été créé lors de son recrutement dans notre collectivité du fait qu'elle était précédemment aide-soignante, un métier revalorisé en catégorie B lors de la période Covid. Il conviendra donc de supprimer son poste pour en créer un autre d'ATSEM de catégorie C afin de pourvoir à son remplacement.

Enfin, Mme Marlier a fait un point sur la résidence Les Chardonnerets : le logement n° 23 a été attribué et à ce jour, toutes les habitations sont occupées.

**Brigitte BASTIEGE** informe le conseil que le chemin de la Mairie a été refait et qu'il ne reste que le marquage au sol à faire.

Mme Bastiège évoque ensuite le PCS, le Plan communal de sauvegarde, qui doit être remis à jour. Elle précise qu'une personne a été recrutée pendant deux semaines pour procéder à sa réactualisation et qu'il sera prochainement déposé à la préfecture.

Elle informe également l'assemblée que quatre saisonniers intégreront le service technique entre le 30 juin et le 1<sup>er</sup> août 2025, par période de deux semaines chacun.

Enfin, Mme Bastiège rend compte d'une réunion organisée par la communauté de communes Inter Caux Vexin qui s'est tenue, ce jour, à Buchy. Il en ressort à propos des dispositifs Ludisport et Ludiculture, à partir de la rentrée 2025, qu'il faudra s'inscrire via un portail internet et le principe sera « premier inscrit, premier servi ». Dans la commune, la directrice du centre de loisirs restera la référente entre la communauté de communes et les familles et elle sera formée le 8 septembre à ces nouveautés. Aussi, à partir du mois de septembre, avec cette nouvelle organisation, la référente devra être présente physiquement pour aider l'animateur du dispositif Ludisport. De ce fait, au regard des effectifs actuels, il manquera une personne dans la cour de récréation pour assurer la surveillance.

Mme Marlier rappelle que notre collectivité avait le choix d'intégrer les activités Ludisport et Ludiculture sur le temps de la pause méridienne, dans le but de combler les deux heures de pause. Elle s'interroge sur la mise en œuvre de cette nouvelle organisation ; cela va poser des problèmes d'encadrement. Mme Bastiège invite ses collègues à réfléchir sur ces nouvelles dispositions et de revoir ce dossier à la prochaine réunion du conseil.

**PATRICK VIANDIER** informe l'assemblée qu'un nouveau signal d'alarme va être installé au restaurant scolaire et à la salle de sports, le mardi 10 juin. Il s'agit d'un système identique à celui installé dans la mairie.

Il rend compte d'une réunion organisée à Martainville par la communauté de communes sur « le plan vélo » à laquelle il a participé. Il explique que parmi les grands principes, l'établissement public souhaite créer des connexions de mobilité douce vers les quatre gares implantées sur son territoire. M. Viandier estime qu'il serait opportun pour la commune d'avoir ce type de cheminement vers la gare de Malaunay - Le Houlme. Cette solution est écartée par la communauté de communes ; cette gare étant située sur le territoire de la Métropole de Rouen.

Enfin, il propose d'installer un défibrillateur semi-automatique au stade de football. Le conseil y est favorable. Mme Bastiège indique que cet équipement pourra être ajouté dans le contrat existant.

**SEVERINE MABIRE** déplore que l'alarme de l'entreprise Les Caravanes Jousse se déclenche de nouveau intempestivement. M. Viandier confirme ces propos. M. le Maire indique qu'il va le signaler.

**YVES TERNON** fait part à ses collègues des remerciements du club de football pour l'attribution de la subvention. Il indique que le club fera son assemblée générale, vendredi 13 juin, et que la foire à tout aura lieu le 31 août.